Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260320-2026_05-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	11

Vote
A la majorité
Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 20 Mars à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, M. HUBERT David, Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. BERTHELOT Jean-François, Mme GAUTIER Aurélie, Mme EVRARD Héloïse, M. THOMAS Pierre, Mme BAULAZ Chantal

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BAULAZ Chantal

Date de la convocation : 16/03/2026

2026-05 – Détermination du nombre d'adjoint

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints,

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne un maximum de trois adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide :

- **De fixer à trois, le nombre d'adjoints au maire**
- **Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 20/03/2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260320-2026_05-DE

Le Secrétaire
Mme BAULAZ Chantal

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-CHESNÉ 35610

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 23/03/2026